

LE *Gloria in excelsis*. III

Nonobstant la variante terminologique qui affecte le *Gloria in excelsis* dans les liturgies orientales, on peut dire que ce chant de louange est connu de toute l'Église universelle. Observons simplement que tous les rits ne lui accordent pas le même traitement, même si les chrétiens byzantins l'honorent du titre de Grande Doxologie pour la distinguer du *Gloria Patri* qui, chez nous, constitue la conclusion laudative de nos psaumes et des dizaines d'*Ave Maria* de notre chapelet.

Mais s'il faut caractériser les divergences de traitement de « l'hymne angélique » on peut, sur un plan très général, établir qu'elle est chantée dans sa totalité dans les liturgies occidentales (romaine, ambrosienne, hispanique) alors qu'en Orient sa destination à l'office divin reste prépondérante, avec toutefois l'introduction du premier verset dans la liturgie de la messe, à des places diverses : dès le début de la messe, selon la coutume chaldéenne, lors de la préparation de l'of-

frande dans la liturgie de saint Jacques, en introduction de l'anaphore eucharistique avant le baiser de paix chez les Ethiopiens uniates, avant la communion à Antioche.

Le *Gloria in excelsis*, hymne primitive de l'office divin à Rome

Les auteurs s'accordent à observer que la liturgie primordiale de Rome était fort proche des usages orientaux. Pour ce qui concerne particulièrement le *Gloria in excelsis*, sa forme hymnodique, caractéristique du chant sacré antiochien, ne le prédisposait nullement à une introduction dans l'action sacrée mais le maintenait plutôt à sa place de principe à une heure de l'office divin. De fait, la chrétienté primitive de Rome chantait cette hymne à Laudes, c'est-à-dire aux premières lueurs du jour, afin que la louange s'élevât vers le Dieu Un et Trine comme le prime élan de reconnaissance de l'humanité rachetée par le sang du Christ. Ainsi la journée était-elle placée dès le premier instant sous le regard de Dieu. L'esprit liturgique qui gouvernait alors l'ordre de l'office divin avait disposé de même, lors des derniers rayons du soleil, une hymne tout aussi antique que le *Gloria in excelsis* et dont le thème laudatif était absolument identique : le *Te decet laus* encore usité de nos jours, et déjà présent à la fin du IV^e siècle dans les Constitutions apostoliques (Livre VII.c.48) comme prière vespérale. Au *Laudamus Te* matutinal de l'hymne angélique, correspondait le thème initial que l'hymne du soir avait prélevé sur le psaume 112 : *Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini*. La suite de la prière du soir, débarrassée de la pensée arienne que lui ont imposée les Constitutions apostoliques, épouse parfaitement la terminologie de l'hymne du matin et se conclut sur une doxologie de type trinitaire : « *Te decet laus / Te decet hymnus / Tibi gloria Deo Patri / et Filio cum Sancto Spiritu / in saecula saeculorum. Amen* ». Tel qu'il se présente, le schéma de l'office divin, à l'époque primitive, se caractérisait donc par un équilibre parfait.

L'introduction du *Gloria* dans la messe romane

Depuis des siècles, les auteurs tentent de percer les ténèbres du passé pour résoudre cette délicate question en n'apportant en définitive que des approches de réponse. Plusieurs explications ont été données. La plus ancienne et la plus traditionnelle prend sa source dans le thème initial de l'hymne, reproduction très exacte du verset évangélique de saint Luc (Lc 2.14) évoquant le chant glorieux des anges qui salue la naissance de l'enfant de la Promesse. Par déduction, ce serait donc à la première messe de la Nativité que l'hymne « angélique » aurait fait son entrée dans l'action sacrée.

De fait, le *Liber Pontificalis*, antique relation de la vie des papes, fait de saint Téléphore (+ 139) l'introducteur du *Gloria in excelsis* dans la liturgie de cette festivité. Jungmann reconnaît qu'aux temps anciens de Rome, ce « chant de fête et d'action de grâce » a pu être introduit dans le cours même de la messe... « dans des circonstances particulièrement solennelles »⁽¹⁾. Mais cette affirmation soulève maintes interrogations parce qu'elle n'établit rien de certain. On peut en

effet songer que la fête de Noël a été illustrée par l'usage de l'hymne en même temps que d'autres festivités de l'année liturgique. De surcroît, la totalité du *Gloria in excelsis* était-elle chantée ou n'était-ce que le premier verset tel que l'usage a subsisté en Orient jusqu'à nos jours ? D'une façon générale, les auteurs restent très sceptiques sur la paternité du pape Téléphore : les relations du *Liber Pontificalis* livrent des faits souvent enveloppés de légendes. Or, la notice concernant ce pape aurait été consignée vers 530 d'après Jungmann⁽²⁾, soit quatre cents ans après la mort de Téléphore. C'est précisément l'époque où le pape Symmaque (+ 514) étend l'usage de l'hymne à tous les dimanches et fêtes de saints dans la liturgie pontificale de Rome. Jungmann qui, comme Duchesne et bon nombre d'auteurs, met en doute l'authenticité de la notice du *Liber Pontificalis*, fournit une autre hypothèse de travail : « Il ne reste plus qu'à admettre, avec les anciens commentateurs, que saint Téléphore n'avait en vue que le texte de Luc 2.14 vu que l'hymne complète n'a du être introduite en Occident que par saint Hilaire »⁽³⁾. Il est vrai que le *Gloria in excelsis* a été déformé par la version arienne et que saint Hilaire (303-367) a longtemps lutté contre l'arianisme. Mais rien n'appuie non plus la valeur de cette hypothèse avec certitude. Tout au plus, peut-on affirmer que le *Gloria in excelsis* a été chanté dans sa totalité à certaines circonstances solennelles de l'année liturgique, grâce au pape Symmaque... mais dans le strict cadre de la liturgie pontificale. Postérieurement, le chant de cette hymne chrétienne sera usité dans la liturgie presbytérale à l'occasion de la fête de Pâques et du *dies natalis ordinationis* de chaque prêtre. Ces limites seront postérieurement dépassées jusqu'à atteindre le statut des prescriptions actuelles.

*

* *

En réalité, il est bien possible que l'autorisation donnée à un prêtre de chanter le *Gloria in excelsis* à la fête de Pâques, ne soit pas un événement aussi anodin qu'il n'y paraisse au premier abord. Maints auteurs contemporains pensent que l'hymne angélique a été introduite pour la première fois dans la liturgie de la messe de Pâques. Philippe Bernard écrit : « Il est plus vraisemblable que le *Gloria* soit passé des laudes à la messe d'abord à Pâques... grâce au caractère ambigu de la "messe" de la vigile pascale qui est en réalité une fonction, sorte de télescope entre un office des laudes, une cérémonie baptismale introduite par la litanie et une messe, laquelle ne commence qu'au *Gloria*... »⁽⁴⁾. C'était déjà la conviction du cardinal Schuster : « Malgré le protocole qui rappelle le chant des anges à la naissance du Rédempteur (le *Gloria est*) plutôt considéré comme un chant pascal »⁽⁵⁾. Car, en vérité, ce que l'hymne angélique proclame, c'est bien plus que la nativité du Rédempteur, la gloire de la Sainte Trinité réalisant le plan du Salut. Marqué de ce caractère, le chant peut s'intégrer plus aisément dans la liturgie dominicale, figure du jour de la Résurrection et à une place qui lui est d'avance réservée, soit au début de la messe, avant la collecte et les lectures, en un temps où n'a pas encore paru la *Deprecatio* du pape Gélase qui engendrera le *Kyrieale* ».

Cette mise en place obéit d'ailleurs à l'époque à une vision théologique qui associe l'Église militante aux prières de la milice céleste. Dans l'Église de Rome, le chant du *Gloria in excelsis* a été longtemps réservé à la liturgie pontificale parce que, dans l'esprit d'alors, l'évêque était aussi « l'ange » envoyé par Dieu. A la fin de l'hymne, le pontife célébrant pouvait se retourner vers les fidèles et, à l'imitation des liturgies orientales, leur dire : « *Pax vobis* », souhait que reprenait sous une autre forme, le chant des armées célestes : *Et in terra pax...*

François POHIER

(A suivre)

(1) Jungmann, *Missarum sollemnia*, II, p. 114, éd. Aubier 1957

(2) Jungmann, *op. cit.* p. 114

(3) Jungmann, *op. cit.* p. 114 note de bas de page 40

(4) Philippe Bernard, *Du chant romain au chant grégorien*, éd. du Cerf 1996 ; p. 76

(5) Cardinal Schuster. *Liber sacramentorum* t. IV, ch. IV, p. 54. éd. Vroman
Bruxelles, 1929